

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
04/5/17
DOSSIER N°7417**

**AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE -
RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - RÉAFFECTATION
DE SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
VU la délibération du Conseil Départemental n° CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du règlement d'aides départementales eau potable ;
VU l'arrêté inter préfectoral n°23-2025-08-08-00002 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal des eaux de l'Ardour ;
VU le courrier du SIE de l'Ardour sollicitant la réaffectation des subventions ;*

VU le budget de l'exercice ;

VU le rapport CP2026-04/5/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- de réaffecter les subventions relatives à l'alimentation en eau potable récapitulées dans le tableau ci après et conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 23-2025-08-08-00002 du 09 juillet 2025 portant extension du périmètre du syndicat intercommunal des eaux de l'Ardour, selon le tableau ci après :

Maître d'ouvrage lors de l'instruction	N° dossier PROGOS	Localisation	Nature de l'opération	Montant des travaux HT	Subvention CD23	Date de la décision d'attribution	N°d'arrêté préfectoral / décision	Nouveau maître d'ouvrage
Commune de Soubrebost	4405	Captages de Rioublanc 1 et 2	PPC - Etudes préalables, DUP et Post DUP	15,167.00 €	2,275.05 €	11-août-20	23-2025-08-08-00002 du 09 juillet 2025	SIE de l'Ardour
Commune de Soubrebost	6102	Soubrebost et Mansat-la-Courrière	Etudes patrimoniales, diagnostics et schémas directeurs eau potable	29,865.00 €	2,986.50 €	30-sept.-21	23-2025-08-08-00002 du 09 juillet 2025	SIE de l'Ardour

- de fixer à deux ans le délai de réalisation des études ou des travaux à compter de la date de notification de la réattribution de la subvention ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET